



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET

COMMUNE DU
PERRY-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-22

Séance du 04/04/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 21

Nombre de suffrages : 28

Date de convocation

20/03/2024

Date d'affichage

29/03/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

08/04/2024

et publication du :

08/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

M. BARON Jean-Louis, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. COUJANDASSAMY Bruno, Mme COURTILLET Véronique, M. DE GERMA Y Pierre-Emmanuel, M. DESERT Thomas, Mme DOIREAU Florence, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme LAHITTE Chantal, Mme LE MINDU Isabelle, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s) :

Mme GABIOU Carole donne pouvoir à M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à Mme GALLET Laurence, Mme AUGER Nadia donne pouvoir à Mme GROSSE Marie-France, Mme DEVILLIERS Evelyne donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, Mme IKHELF Dalila donne pouvoir à M. LO RE Gérard, M. LECOMTE Frédéric donne pouvoir à M. DESERT Thomas, Mme RANGER Michelle donne pouvoir à M. MERCIER Dany

Etai(ent) absent(s) :

Mme AUBE Stéphanie

Etai(ent) excusé(s) :

Mme AUGER Nadia, Mme BOURABA Jessica, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme GABIOU Carole, M. LECOMTE Frédéric, Mme IKHELF Dalila, Mme RANGER Michelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** :

M. TESSIER Pierre

Objet : Affaires générales - Crèche - Modification du règlement de fonctionnement du Multi accueil communal - Les Perrolutins

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/04/2024

Application agréée E-legalite.com

93_DE-078-217804863-20240405-202422-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2019/65 du 20 juin 2019 adoptant le règlement de fonctionnement du Multi accueil pour la rentrée de 2019,

VU la demande faite par le Département des Yvelines suite à leur visite du 22 novembre 2023 à savoir de compléter le règlement fonctionnement du Multi accueil communal – Les Perrolutins

ATTENDU qu'il convient d'ajouter des informations complémentaires relatives à la capacité d'accueil, à l'enquête FILOUE de la CAF et à annexer les protocoles au règlement,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

DE MODIFIER le règlement ci-après annexé à compter du 1^{er} avril 2024, par l'ajout des informations suivantes :

- La capacité d'accueil de la structure (page 5 - 2.1)
 - L'enquête FILOUE demandée par la CAF (page 19 – 12)
- Les protocoles (page 20 à 29) annexés au règlement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 5 avril 2024

Le Maire,



Geoffroy BAX DE KEATING